



VILLE DE GRACEFIELD
Au  de la Gatineau

AVIS PUBLIC

Est donné par la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, indiquant le calendrier de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Gracefield pour l'année 2022.

Lundi 10 janvier à 19 h	Lundi 14 février à 19 h
Lundi 14 mars à 19 h	Lundi 11 avril à 19 h
Lundi 9 mai à 19 h	Lundi 13 juin à 19 h
Lundi 11 juillet à 19 h	Lundi 8 août à 19 h
Lundi 12 septembre à 19 h	Mardi 11 octobre à 19 h
Lundi 14 novembre à 19 h	Lundi 12 décembre à 19 h

Les séances ordinaires du conseil se tiennent à la salle du conseil au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield.


Raymonde Tremblay
Directrice générale adjointe et greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Raymonde Tremblay, Directrice générale adjointe et greffière adjointe, de la Ville de Gracefield CERTIFIE, sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, en publiant une copie sur le site web et facebook de la Ville de Gracefield et en affichant une copie au bureau municipal ce même jour.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^{ième} jour de décembre 2021.


Raymonde Tremblay
Directrice générale adjointe et greffière adjointe